

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE DE CIRCULATION « Fête du Port »

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur St Catherine afin d'organiser la manifestation « Fête Du Port ».

ARRÊTONS

Article 1 :

La circulation est interdite le samedi 28 juin 2025 de l'intersection quai Rallier du Batu et la rue du Port direction rue du Vieux Pont à l'occasion de la Fête du Port,

Article 2 :

La signalisation réglementaire est mise à dispo par les services techniques et la mise en place par l'association de la Fête du Port.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

mis en ligne le 24 juin 2025

LOCMIQUELIC, le 24 juin 2025

Monsieur le Maire

Eric PATUREL

